

COMMUNE DE
CHAULNES
Avec VOUS

**BULLETIN
MUNICIPAL**

n° : 83
JANVIER 2020



LE MOT DU MAIRE
LES PERMANENCES
LES SERVICES MÉDICAUX DE LA COMMUNE
L'ÉTAT CIVIL
SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
BIEN VIVRE A CHAULNES
LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS
INFORMATIONS DIVERSES
LE COIN DES ENFANTS



Les illuminations inondent jardins et façades



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

à quelques semaines des élections municipales (15 et 22 mars 2020) il est de tradition et même obligation que les habituels « mots du Maire » soient très restreints, afin d'éviter toute amalgame et propagande avec justement ces échéances électorales.

Rien ne m'empêche toutefois de vous souhaiter à toutes et à tous une excellente année 2020, qu'elle vous apporte santé, joies et bonheur, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.

*Thierry Linéatte
Maire de Chaulnes*

ELECTIONS MUNICIPALES

15 – 22 MARS 2020

LEGISLATION EN VIGUEUR

La présentation d'une pièce d'identité le jour du vote est absolument obligatoire.

Il est interdit, sur une liste de candidats, de rayer un ou plusieurs noms, d'en rajouter un ou plusieurs. Il est obligatoire de voter pour la liste complète, sous peine de bulletin déclaré nul.

Les listes des candidats doivent être présentées complètes, en respectant la parité. Pour Chaulnes, 10 hommes – 9 femmes ou 9 hommes – 10 femmes.

Sur la liste, apparaîtront les candidats qui seront délégués à la communauté de communes.

Les permanences en Mairie

VOTRE MAIRIE EST OUVERTE :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de **8h30 à 12h00** et de **13h30 à 17h00**
Fermée le mercredi

Maire

M. Thierry LINEATTE

- Sur rendez-vous

Adjoints

Mme Anne LEBRUN

Communication / Environnement / Logement
- Mardi de 17h00 à 18h00 - Sur rendez-vous

M. Benoît GANCE

Bâtiment / Voirie
- Sur rendez-vous

Mme Nadège LATAPIE COPE

Social / CCAS
- Mardi de 17h30 à 18h30

M. Arnaud NOBLECOURT

Culture et Loisirs
- Jeudi de 18h00 à 19h00

❖ **Mission Locale**

Mardi et jeudi
(Sur RDV auprès de la Mission Locale de Ham)

❖ **A.C.P.G./C.A.T.M** : si besoin

Contacteur M. Lampernesse : 26, rue Odon Dumont
80320 CHAULNES ☎ 06.14.82.22.58

❖ **La Croix rouge - Banque alimentaire** tient sa permanence au local Croix Rouge (36 avenue Roger Salengro, à côté de Carrefour) : mardi de 16 h 30 à 17 h 30 (tous les 15 jours)

❖ **Votre agence Adecco** vous accompagne dans votre recherche d'emploi 1 mardi tous les 15 jours.

❖ **Relais Assistants Maternels**

Séverine FARENEAU : Rue Poulain – 03.22.85.48.06 - ram@terredepicardie.fr
Permanences téléphoniques le lundi de 14h à 17h.
Permanences physiques (sur rendez-vous) le jeudi de 14h à 17h

❖ **Permanences Avocats**

Prochaines permanences en mairie, de 14h à 16h
Renseignements à l'accueil de la mairie.

❖ **Conciliateur de Justice**

Alain Ségouffin – Cour d'appel d'Amiens – Tribunal d'instance d'Amiens
Le nouveau conciliateur se déplace si on l'appelle au 06.12.47.97.69
alain.segouffin@conciliateurdejustice.fr

Les services Médicaux de la Commune

MAISON DE SANTÉ

16 ter avenue Aristide Briand

Secrétariat du lundi au vendredi : 08h/12h 13h30/18h30

MÉDECINS GÉNÉRALISTES (sur rendez-vous)

Dr Mylène FOUET-EYMERY	DU gynéco et DU de nutrition	03 60 63 01 13
Dr Antoine HOULLIER		03 60 63 01 14
Dr Ingrid HUET-RAOUX	DU de gynécologie	03 22 85 42 64
Dr Chella LEFOLLE	DU de gynécologie et formation en hypnose et technique EMDR, maître de stage pour les internes	03 22 83 97 37

INFIRMIERS

**Cabinet infirmiers de Chaulnes : Estelle CAMPA / Agnès CHABAUD
Corinne PECHON / Odile SENECHAL / Quentin SENECHAL**

Permanences : 06h45/07h20 09h45/10h45 13h/13h30

Pour les soins à domicile en semaine, dimanche et jours fériés sur rendez-vous : 03 22 85 40 06

Cabinet infirmiers Haute Picardie : Claire FLAMENT-GALLAIS / Daniel TAIX

Permanences : Du lundi au vendredi : 07h/7h30 09h30/09h50 17h30/18h Le samedi : 09h30/09h50

Pour les soins à domicile sur rendez-vous : 03 22 84 11 54

OSTEOPATHE (sur rendez-vous)

Daniel TAIX sur internet doctolib ou 07 61 54 53 05

ORTHOPHONISTES (sur rendez-vous)

Mathilde LANGE-FRASSAINT 06 17 29 81 59
Noémie LASSELIN (le lundi am) 06 26 04 24 12

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE PSYCHOTHERAPEUTE (sur rendez-vous)

Christine DOBREMER (le mardi) 06 42 38 91 67

PEDICURES PODOLOGUES (semelles orthopédiques) (sur rendez-vous)

Françoise BOCHART 03 22 83 03 88
Anne MARECHAL 03 22 78 59 44
Régis POISON chirurgien orthopédique de la polyclinique d'Amiens (1 jeudi par mois) 03 22 33 34 35

ORL (de la clinique Victor Pauchet Amiens) (RDV sur Doctolib en précisant le site n°2 : Chaulnes)

Marine PERIA (1 à 2 jeudi par mois) 03 22 95 70 70

ANGIOLOGUES de la polyclinique

Pour prendre RDV pour un écho doppler, **spécifier que le rdv est sur Chaulnes** 03 22 33 30 25

CHIRURGIENS DENTISTES (sur rendez-vous)

40 rue Roger Salengro

Dr Hervé DELLACHERIE 03 22 85 44 43
Dr Clio ASTIER 03 22 85 44 43

MASSEUR KINESITHERAPEUTE (sur rendez-vous)

11 rue des Lieutenants Terpraud et Grenier

Véronique LEBRUN-DELAVENTE (Fermé le jeudi) 03 22 83 94 97
Du lundi au samedi : 08h30/10h30 - 13h45/19h A domicile : 10h30/12h30

PHARMACIE FLAMENT-VANYSACKER

16 bis avenue Aristide Briand

03 22 85 40 32
Du lundi au vendredi : 09h/12h 14h/19h Le samedi : 09h/12h30 14h/17h

PHARMACIE SAVARY-DEBLOCK

23 rue Odont Dumont

03 22 85 40 07
Du lundi au vendredi : 09h/12h 14h/19h Le samedi : 09h/12h30 14h/17h

AMBULANCES

avenue Aristide Briand

Ambulances de Haute Picardie 03 22 85 40 15 ou 06 99 40 40 15
24h sur 24, 7 jours sur 7. Transports sanitaires assis ou couchés.

SERVICES MÉDICAUX INTERENTREPRISES (médecine du travail)

46 avenue Aristide Briand

03 22 83 97 58

POUR CONNAITRE LA PHARMACIE DE GARDE, COMPOSER LE 3237 (Accessible 24h/24h)

Si la croix verte clignote, la pharmacie est de garde

LE RGPD LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Le RGPD est le nouveau cadre juridique de l'Union Européenne qui gouverne la collecte et le traitement des données à caractère personnel.

Le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) s'inscrit dans la continuité de la Loi Française Informatique et Libertés de 1978.

Son objectif premier est de protéger les libertés et droits fondamentaux des personnes physiques, et en particulier leur droit à la protection des données à caractère personnel.

C'est pourquoi votre commune adhère à cette logique.

Nous nous engageons à protéger vos données personnelles, par exemple, les naissances, les mariages, et les décès ne pourront être mis dans votre bulletin municipal qu'après l'accord des concernés.

COMPTE-RENDU
Séance du Conseil Municipal
Du 13 novembre 2019

Séances du conseil municipal

Présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Arnaud Noblécourt, Mme Anne Lebrun, M. Benoît Gance, Mme Marie-Josée Legrand, M. Guy Boitel, M. Dominique Capelle, Mme Valérie Legrand, M. Régis Lecot, Mme Virginie Masson, Mme Emilie Aberbour, M. Philippe Cheval, Mme Nathalie Diéval.

Excusés :
M. Claude Merlin avec pouvoir à Mme Anne Lebrun
Mme Hélène Not avec pouvoir à M. Benoît Gance
M. Raymond Lanvin
M. Michel Brunoy

Le quorum atteint, la séance débute à 19 h 00.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Nadège Latapie-Copé est nommée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès - verbal du 9 septembre 2019

Mme Latapie-Copé, étant excusée lors de la dernière assemblée, répond aux interrogations du conseil municipal quant aux défibrillateurs acquis par le CCAS :

- Le coût du contrat de maintenance est de 270 €/an pour les 3 défibrillateurs ;
- Les électrodes sont à changer tous les 2 ans ;
- Le coût des piles est de 225 € / la pile principale est à renouveler tous les 5 ans.

Le procès – verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'examen de l'ordre du jour.

III. Appel à projets

Monsieur le Maire fait un point sur ce dossier :

- Notre candidature relative à la revitalisation des centres- bourg a été retenue par le Département (courrier reçu le 21/10). C'est une bonne nouvelle pour les projets de la commune, pour recréer une dynamique globale, entamer une réflexion globale à l'échelle de la commune à travers l'étude qui nous est imposée par le département et prétendre à des subventions conséquentes : 25% région, 25% département selon les types de projets.
- La commission voirie – bâtiments s'est donc réunie 2 fois pour travailler sur cet appel à projets. Trois pôles d'attractivité se dégagent de cette étude : pôle nord (le haut de Chaulnes : Place de la Mairie, écoles, rue Odon Dumont...), le pôle central (centre de Chaulnes : rue Ernest Boitel, Avenue A. Briand,...) et le pôle sud (collège, Gare,...) avec déjà quelques axes retenus. Un tableau a été présenté à la Région qui va dans un premier temps gérer le dossier des rues Odon Dumont et Jean Catelas. Monsieur le Maire a eu rendez – vous avec le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) le 8 octobre, une fiche conseil sur les préconisations en aménagement d'espaces verts doit être établie. Elle nous sera bientôt transmise. Le dossier doit être clos mi-décembre et passera en commission permanente au Département en février. Les travaux démarreront comme prévu au printemps.
- Subvention enveloppe territoriale : Monsieur le Maire propose de conserver le bénéfice cette subvention qui transite par l'enveloppe territoriale attribuée à la communauté de communes, ceci afin de ne pas repousser les délais de travaux prévus rues O. Dumont et J. Catelas.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les aménagements de sécurité dans ces mêmes rues.

Adopté à l'unanimité

IV. Commerce de périphérie

- Vu l'appel à projet lancé par la Région Hauts de France pour la redynamisation des centres – villes et centres – bourgs,
- Considérant que la commune de Chaulnes a été candidate et retenue parmi 114 communes qui vont bénéficier de la politique et du budget « Redynamisons nos centres-villes et centres-bourgs » pour son dossier,
- Considérant qu'il convient de renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville,
- Considérant la demande du Conseil Régional des Hauts de France à s'engager à ne pas favoriser le commerce de périphérie,
- Vu l'exposé de Monsieur le Maire
- Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier de cet appel à projets de la Région Hauts de France,

Le Conseil Municipal décide de ne pas développer le commerce de périphérie et favoriser le commerce de proximité afin de lutter contre la désertification de son centre – ville.

Adopté à l'unanimité

V. Modification du PLU

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif de cette modification est de favoriser l'agrandissement de la base Intermarché et conforter les emplois existant. Il doit rencontrer le Président de la communauté de Communes qui a la compétence urbanisme concernant la modification du PLU. La MRAE nous a indiqué que celle-ci n'était pas soumise à évaluation environnementale et le bureau d'étude a déjà apporté des corrections au PLU sur les zones AU7 et UI (zone industrielle) :

- supprimer la notion de hauteur relative. Procéder au changement de limitation de hauteur des constructions en la faisant passer de 10 à 15 mètres à l'égout du toit ;

- faire passer la limitation de la hauteur absolue des constructions de 10 à 15 mètres à l'égout du toit, sans distinction par rapport à l'alignement de la voie de desserte ;
- supprimer le terme « barreaudage » et le remplacer par « lisse » à l'article U-6 ;
- supprimer du règlement la phrase suivante : « En outre, 50% de la superficie du terrain non construite devront être plantés ;
- remplacer le terme « POS » par « PLU » concernant la protection des espaces boisés inscrits ;
- modifier le schéma d'aménagement de la zone AU7 en ajustant les conditions d'accès à la zone et ne supprimant les franges paysagères.

Concernant le projet d'INTERMARCHE, une nouvelle réunion est prévue le 28 novembre en mairie avec M. le Sous –Préfet. La prochaine étape sera l'enquête publique.

D'autre part, la Préfecture nous a notifié son arrêté du 25 juillet 2019, portant création de secteurs d'information sur les sols (SIS). Nous avons un secteur concerné, le site VYCONÉ. Cette information devra être annexée et prise en compte dans le PLU.

VI. Régularisation d'un emprunt issu de la prise de la compétence scolaire au 1er janvier 2004 par la Communauté de Communes

Monsieur le maire rappelle à l'Assemblée que le transfert de la compétence scolaire vers la communauté de communes a eu lieu à partir du 1er janvier 2004. Ce transfert a été accompagné d'une mise à disposition des emprunts afférents à cette compétence dont un emprunt contracté auprès de la CAF pour l'aménagement de la garderie de Chaulnes. La communauté de communes s'était engagée à prendre à sa charge 50 % de cet emprunt car ses services utilisaient une partie de cet équipement avec l'accord de la commune de Chaulnes. A partir de l'année 2008, les services de la communauté de communes ont cessé d'utiliser cet équipement, la commune de Chaulnes a donc naturellement arrêté de facturer le remboursement de la moitié de l'emprunt susmentionné. Cependant, la dette reconnue par la communauté de communes à l'égard de la commune de Chaulnes subsiste dans les comptes de gestion pour la somme de 18 797.05 €. Il convient donc, par un accord concordant des assemblées délibérantes concernées, de solder ces comptes. Monsieur le Maire propose ainsi de supprimer cette écriture qui n'a plus lieu d'être.

Adopté à l'unanimité

VII. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du SIEP du Santerre 2018

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans ses articles D.2224-1 à D.2224-5, que le conseil municipal de chaque commune adhérent à un établissement public de coopération intercommunale et ayant délégué sa compétence en matière d'eau potable est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Le rapport reçu doit être présenté par le maire au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Monsieur le Maire présente donc ce rapport :

82 communes, 42198 habitants au 31/ 12 / 2018.

Mission : exploitation du service, production, transfert, stockage, distribution de l'eau potable.

Entretien et fonctionnement du patrimoine, travaux, investissements dans le cadre du service.

Volumes prélevés : Potte, Morchain, Caix 1 et Caix 3 : 3 492 000 m³ (3 408 000 en 2017 / adhésion des communes de Démuin et Aubercourt).

Qualité de l'eau : 100% de conformité sur les analyses réalisées par l'ARS (169) et le SIEP (75).

Les nitrates : taux inférieurs aux taux admissibles (< à 50mg/l), sauf ponctuellement sur Caix1. Dans ce cas, les eaux sont mélangées avec celles de Caix3.

Pesticides : quelques traces observées, qui ne contribuent pas à la contamination de l'eau.

Perchlorates (provenance : armes à feu/ guerre 14-18) : recommandations concernant la préparation des biberons.

Dureté de l'eau : valeur importante en quantité de sels de calcium et magnésium (eau calcaire).

ORQUE : programme d'actions destiné à lutter contre les pollutions, améliorer les pratiques phytosanitaires,..., par des actions de communication, sensibilisation, formation auprès du monde agricole (Ex. : plantation de miscanthus), mais aussi non-agricole (assainissement, phytosanitaire non-agricole) et autres activités urbaines et industrielles. Création de groupes de travail où sont associés les acteurs concernés.

Carte des réservoirs (11 réservoirs de tête et 14 réservoirs de distribution) et des réseaux d'adduction d'eau potable.

Réseaux : 671 km en 2018 (+ 8 km avec les deux nouvelles communes, + 2 km de nouveaux réseaux).

Distribution : 19 587 abonnés en 2018.

Un gros consommateur, la SITPA : 716 000 m³ sur les 2 928 000 m³ pour l'ensemble du SIEP.

Un très bon rendement (volumes consommés par rapport aux volumes prélevés) : 83,86 %.

Le prix de l'eau, pour une consommation annuelle de 120 m³ : 1,48 €/m³ + redevances, ce qui amène à un coût moyen de 1,94 €/m³ (1,92 en 2017).

Budget : recettes proviennent des ventes d'eau, location de compteurs,... pour environ 3 M€.

Les emprunts sont au nombre de 14 pour une dette annuelle de 488 000 €.

Télégestion : le SIEP s'est doté d'un outil cartographique qui permet une vision générale et détaillée du réseau et des réservoirs du syndicat.

Contrôle des poteaux et bouches d'incendie : 61 communes adhérentes (dont Chaulnes), 600 ouvrages à contrôler.

Programmation pluriannuelle de travaux :

-création d'un réservoir de grande capacité à Caix (5000 m³) ;

-recherche d'une nouvelle ressource en eau;

-projet de construction d'une usine de traitement (4,5 M€ + fonctionnement) ;

-plan annuel de renouvellement des compteurs abonnés (1500/an) ;

-renouvellement du réseau (1%/an), 2,3 M€.

-amélioration de la qualité de l'eau : abandon de réservoirs, création d'interconnexions, installation de purges automatiques, le tout étant destiné à obtenir une stagnation moins longue de l'eau dans les réseaux.

Document annexe : rapport de l'ARS sur la qualité de l'eau en 2018

M. Lecot : les taux d'herbicides sont en augmentation par rapport à l'année dernière.

M. Cheval : Ce qui est le plus inquiétant ce sont les nouvelles molécules qu'on retrouve dans l'eau. Les nitrates ne baissent pas non plus malgré des contrôles et les efforts des agriculteurs.

Le conseil municipal décide donc d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public

VIII. Décision modificative sur factures d'assainissement

Le Conseil Municipal a décidé les virements de crédits budgétaires comme suit afin de régulariser des factures à mandater au compte 673 en section de fonctionnement :

Dépenses compte : 6488	- 2000 €
Dépenses compte : 673	+ 2000 €

Adopté à l'unanimité

IX. Transfert des résultats d'exécutions budgétaires des budgets assainissement collectif

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal approuvant le transfert de compétence assainissement vers la Communauté de communes Terre de Picardie, ajoute que les conditions patrimoniales et financières du transfert de compétence doivent être déterminées d'un commun accord entre la commune et la communauté de communes en charge de la compétence transférée.

Il rappelle par ailleurs que le budget annexe d'assainissement a été dissous au 31/12/2018. En conséquence, les excédents, les titres en reste à recouvrer, les actifs (immobilisations) et passifs (emprunts subventions) du budget annexe d'assainissement a été repris dans un premier temps dans les comptes de la commune.

La commune doit mettre à disposition de Terre de Picardie les équipements affectés à l'exercice de la compétence assainissement ainsi que leurs financements.

A travers la mise à disposition, les communes restent propriétaires des équipements (station, réseau,...) Terre de Picardie peut les utiliser gratuitement, elle devra les entretenir, les amortir mais ne peut pas les vendre.

D'autre part, les emprunts suivent les équipements mis à disposition, de sorte que Terre de Picardie en assurera désormais le remboursement.

Les titres de recette émis par les budgets annexes communaux et non soldés à ce jour doivent demeurer dans les comptes de la commune.

Enfin, la commune ne pourra plus désormais payer de dépenses ou titrer de nouvelles recettes en lien avec la compétence assainissement.

Monsieur le Maire informe, après consultation du comptable public de Rosières en Santerre, que les comptes administratifs 2018 font apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Chaulnes	495 838.32 €			574 339.22 €

Monsieur Le Maire propose d'accepter le transfert à la communauté de communes Terre de Picardie ces résultats.

Adopté à l'unanimité

X. Modification des statuts de la FDE

Monsieur le Maire présente la délibération du Comité de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme en date du 25 janvier 2019 visée par la Préfecture le 3 mai 2019 approuvant les modifications statutaires de la FDE 80 et les nouveaux statuts proposés, notamment :

- La révision des périmètres des secteurs intercommunaux pour les rapprocher des périmètres des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ;
- La création de nouvelles compétences optionnelles :
 - Points de ravitaillement en gaz ou hydrogène
 - Vidéo-protection
 - Service public local de la donnée (élargissement du SIG à d'autres données)
 - Production d'énergies renouvelables
- La mise à jour avec les évolutions de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte ;
- La possibilité pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer à la Fédération dans les conditions suivantes :
un délégué (jusqu'à 50 000 habitants), 1 délégué supplémentaire par tranche de 50 000 habitants.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal d'approuver ces nouveaux statuts.

Adopté à l'unanimité

M. Linéatte : la FDE propose la possibilité de faire décorer les transformateurs électriques : subventions FDE + ADEME à hauteur de 100% / 1 par an.

XI. Délibérations diverses

- Délibération portant création d'un poste d'adjoint administratif ;

Adopté à l'unanimité

- Délibération portant détermination des critères d'évaluation de la valeur professionnelle ;

Adopté à l'unanimité

- Subventions :
 1. OCLC : 4 000 € d'avance de subvention 2020 (M. Noblécourt ne participe pas au vote).
 2. Amicale du Personnel : 875 € pour le Noël du personnel communal.
 3. Cyclo-Club Neslois : 300 € pour l'organisation d'une course pour les enfants.

Adoptées à l'unanimité

- Locations des locaux situés 4 rue Ambroise Paré à Chaulnes :

Monsieur le Maire rappelle qu'un ensemble de bureaux de 200 m² et de stockage au sein de l'entrepôt de 1 800m² situé 4 rue Ambroise Paré est à louer. Il propose donc de fixer les conditions de location pour les bureaux comme suit :

Un bail commercial d'une durée de 9 années sera établi ;

1 bureau (environ 20m²) : loyer mensuel de 120 € HT payable à terme échu.

Charges : 50 € / bureau.

Nettoyage : 50 €/bureau.

Un dépôt de garantie de 2 mois de loyer HT sera exigé.

Une demande de location est actuellement en cours pour l'un de ces bureaux. Monsieur le Maire demande donc l'autorisation de louer ces bureaux aux tarifs ci-dessus et de signer les baux correspondants.

Adopté à l'unanimité

Pour le stockage au sein de l'entrepôt de 1 800 m², des box seront prochainement créés et les tarifs seront à déterminer. Une demande pour la location d'un espace de stockage (25 m²) au sein de cet entrepôt nous a été adressée. Monsieur le Maire demande donc l'autorisation d'appliquer un tarif de 100 € à cet espace de stockage et de signer le bail correspondant.

Adopté à l'unanimité

Informations diverses

M. Noblécourt : Les gendarmes ont ramené récemment une administrée chez elle à Chaulnes et ont pu constater que son habitation était indigne. La CAF devrait peut-être aller voir sur place.

M. Linéatte : Ce logement est déjà ciblé dans le cadre de l'OPAH mais il appartient à un propriétaire privé.

M. Cheval : le locataire doit dénoncer sa situation.

M. Noblécourt : Nous avons toujours beaucoup de nuisances dans la rue de Nesle concernant le silo. Je décide donc de lancer une offensive et de créer une association pour lutter contre les nuisances de ce silo et je demande à Monsieur le Maire d'écrire un courrier au directeur pour aider les riverains.

M. Linéatte : j'ai déjà appelé le directeur du site, le nécessaire avait été fait mais apparemment cela n'a pas duré. Un courrier sera donc transmis.

M. Cheval : Il faudrait peut-être voir directement avec le président.

M. Noblécourt informe le conseil municipal qu'une structure gonflable sera installée au CSC pendant les vacances de Noël pour occuper les enfants et remercie le personnel communal pour l'aide apportée aux différentes manifestations, M. le Maire et M. le Président de la Communauté de Communes pour leur soutien et leurs aides respectives pour le festival overdrive.

Un courrier de remerciement du Babyfoot Santerrois est remis aux conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

COMPTE - RENDU
Séance du Conseil Municipal
du 16 décembre 2019

Présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Arnaud Noblécourt, Mme Anne Lebrun, M. Benoît Gance, Mme Marie-Josée Legrand, M. Claude Merlin, M. Guy Boitel, M. Dominique Capelle, M. Raymond Lanvin, M. Régis Lecot, Mme Virginie Masson, M. Philippe Cheval, Mme Nathalie Diéval.

Excusés :
Mme Valérie Legrand avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
Mme Hélène Not avec pouvoir à M. Benoît Gance
M. Michel Brunoy

Absente : Mme Emilie Aberbour

Le quorum atteint, la séance débute à 19 h 00.

XII. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Anne Lebrun est nommée secrétaire de séance.

XIII. Approbation du procès - verbal du 13 novembre 2019

Le procès – verbal de la séance précédente, n'appelant aucun commentaire, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'examen de l'ordre du jour.

XIV. Revitalisation des centres – bourgs / lancement de l'étude

La commune de Chaulnes a répondu à l'appel à projet du Conseil Départemental concernant la revitalisation des centres – bourgs et vient d'être lauréate. Elle doit donc lancer une consultation afin de retenir un cabinet pouvant réaliser une étude globale sur la revitalisation du centre – bourg de Chaulnes. La commission voirie-bâtiments s'est réunie pour établir un cahier des charges, à la demande du Conseil Départemental, pour le lancement cette étude.

Le contenu de ce cahier des charges : contexte et présentation de l'étude, objet du marché, objectifs de l'étude, détail de la mission phase 1 : diagnostic et analyse des enjeux de revitalisation du centre – bourg, phase 2 : stratégie, feuille de route et projet urbain pour la redynamisation du centre. La commune de Chaulnes est le maître d'ouvrage de l'étude.

Pilotage de l'étude : la commune de Chaulnes, la communauté de communes Terre de Picardie, le PETR, les représentants des collectivités locales partenaires (les conseillers régionaux, la chargée de mission Revitalisation centres-bourgs du Département, les conseillers départementaux du canton) les représentants des institutions consulaires et locales (CCI, SNCF, écoles, collège...)

La durée de l'étude sera de 9 mois à partir de la désignation notifiée du Maître d'œuvre. La commune a reçu l'aide du Conseil Départemental et de la commune d'Ailly sur Somme pour l'élaboration de ce cahier des charges. Monsieur le Maire a pu les remercier lors de sa participation aux ateliers des centralités rurales qui ont eu lieu récemment à Ailly sur Somme.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour lancer la consultation afin de réaliser cette étude globale sur la revitalisation du centre – bourg de Chaulnes. Le bureau d'études choisi le sera également en partenariat avec le Conseil Départemental.

Adopté à l'unanimité

XV. Reconduction de 25 % de l'investissement au 1er janvier 2020

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : article L1612-1 modifié par ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 – art. 3 :

-dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :

Article 2031 – frais d'études : 2 000 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :

Article 2152 - installations de voirie : 22 500 €

Article 2138 - autres constructions : 5 000 €

Article 2151 - réseaux de voirie : 42 500 €

Article 21578 - autre matériel et outillage de voirie : 1 000 €

Article 2158 - autres installations / outillages : 3 000 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus

Adopté à l'unanimité

XVI. Admission en non – valeur

Sur proposition de Monsieur le Trésorier par mail explicatif du 28 novembre 2019, le conseil municipal doit statuer

sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- T-1 de l'exercice 2013, (19,20 €)
- T-97 de l'exercice 2009 (9,56 €)
- T-180 de l'exercice 2014 (1,00 €)
- T-189 de l'exercice 2013 (3,00 €)
- T-220 de l'exercice 2009 (34,50 €)
- T-253 de l'exercice 2009 (77,75 €)
- T-295 de l'exercice 2009 (49,55 €)
- T-312 de l'exercice 2015 (23,00 €)
- T-712244420015 de l'exercice 2019 (5,19 €)
- T-712245640015 de l'exercice 2019 (0,02 €)
- T-900068000032 de l'exercice 2009 (16,65 €)
- T-900190000044 de l'exercice 2009 (29,60 €)
- T-900190000079 de l'exercice 2009 (3,08€)
- T-900324000059 de l'exercice 2009 (2,70 €)
- T-900379000061 de l'exercice 2009 (5,28 €)

Le montant total de ces titres s'élève à 280,08 €.

Beaucoup de ces impayés concernent les transports vers le lycée de Péronne, qui nous sont facturés par le Conseil Régional et que la commune refacture aux familles concernées, et des reliquats d'impayés de cantine et études surveillées datant de plusieurs années.

Adopté à l'unanimité

M. Cheval s'inquiète au sujet des non – valeurs. En effet, actuellement elles restent raisonnables grâce à la trésorerie qui effectue de nombreuses relances. Lorsqu'il n'y aura plus de trésorerie de proximité, le chiffre risque de grimper et cela se répercutera sur les administrés.

M. Linéatte : Nous avons également l'aide de maires de communes aux alentours, dont les enfants fréquentent les transports, qui font des rappels auprès des parents redevables.

XVII. Consultation maîtrise d'œuvre logement communal

Monsieur Gance expose à l'assemblée que, dans le cadre des travaux de réhabilitation d'un logement communal (ancien logement du garde - champêtre), il est nécessaire de se rapprocher d'un cabinet d'études pouvant assurer la mission de maîtrise d'œuvre. Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de l'autoriser à lancer une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Adopté à l'unanimité

XVIII. Recensement population 2020

Les opérations du recensement de la population auront lieu du 16 janvier au 15 février 2020 et leur organisation relève de la responsabilité du maire. A cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière pour 2020 qui sera utilisée pour rémunérer les personnels affectés au recensement des logements et habitants.

Il convient de procéder au recrutement des agents recenseurs selon les modalités suivantes :

- création de 4 emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires ;
- rémunération de ces emplois (incluant les 7 heures de formation).

Les crédits correspondants aux mesures évoquées sont prévus au budget.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au recrutement de quatre agents recenseurs selon les modalités exposées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

XIX. FDE – travaux rue du Parc

Dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux rue du Parc, Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que la FDE a fait parvenir une estimation financière détaillée accompagnée du tableau de financement concernant ces travaux :

→ **réseau basse tension** :

montant des travaux : 67 925 €

montant à la charge de la Commune : 27 170 €

→ **réseau d'éclairage public – maîtrise d'ouvrage FDE80** :

montant des travaux : 26 224 €

montant à la charge de la Commune : 16 519 €

→ **travaux de Génie civil de communications électroniques** :

montant des travaux : 14 216 €

montant à la charge de la Commune : 8 530 €

Monsieur le Maire précise que les travaux seront réalisés en 2020 et demande d'accepter l'estimation financière proposée par la FDE et de signer avec eux la convention.

Adopté à l'unanimité

M. Linéatte : L'appel à projet de la Région pourrait englober l'éclairage public rue Jean Catelas, Odon Dumont... Nous avons donc envoyé au Conseil Régional cette partie éclairage pour l'obtention d'une subvention.

XX. Subvention CCAS

Les 4 000 € budgétés pour le CCAS lors du vote du budget n'ont pas été versés. Monsieur le Maire demande donc l'accord de l'assemblée pour verser cette subvention.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Linéatte informe que le Téléthon a rapporté, cette année, 4 613,80 € et remercie toutes les personnes qui s'y sont investies ainsi que pour la distribution des colis de fin d'année pour nos aînés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

LES BÉBÉS DU CŒUR A CHAULNES

Un concert au profit des bébés du cœur a eu lieu au centre socio-culturel le vendredi 20 décembre à 18h. Après une après-midi de répétitions les élèves de la 6ème à la 3ème ont pu présenter le fruit de leur travail aux parents. Ils ont préparé ce spectacle en cours d'espagnol avec Mme Deborde, à l'AS danse (association sportive) avec Mme Legros, à la chorale et au club orchestre avec Mme Bichet.

Imaginez le petit chaperon rouge, deux princesses et un vampire, la petite fille aux allumettes, Dumbeldore, Gandalf, des zombis, des nains réunis sur une même scène et vous aurez une idée de l'ambiance. Ajoutez à cela des danses dynamiques et entraînant, une chorale très enthousiaste ainsi qu'un petit orchestre de flûtes irlandaises et vous comprendrez le maître-mot du spectacle : l'amour du prochain.

C'est donc grâce au travail des élèves et des professeurs engagés dans la réalisation de la soirée ainsi qu'à la générosité du public venu en nombre que les bébés du cœur auront été gâtés ce Noël 2019. Merci pour eux.



LE REPAS DES AÎNÉS

A vos agendas :

Le repas des Aînés 2020 aura lieu le **Dimanche 26 Avril**, au centre Socio-Culturel.

Comme chaque année les conseillers municipaux se feront un plaisir de venir vous chercher si vous n'avez pas de moyen de locomotion pour vous rendre à ce repas.



LA RUBRIQUE « UN PEU D'HISTOIRE » DE CE BULLETIN

Nous vous informons que, pour des raisons de mise en page, la rubrique « *Un peu d'histoire* » n'a pas pu paraître dans ce numéro.

Mais pas d'inquiétude, vous retrouverez la suite de l'article sur la bataille de Chaulnes en Juin 1940, dans le prochain bulletin.

Merci à Monsieur QUEYRAT, Président cantonal du Souvenir Français de nous relater tous ces moments de l'histoire de notre commune.

Rendez-vous dans la prochaine parution, courant juillet.

NON LA CRÈCHE NE FERMERA PAS



Ce dimanche 1^{er} décembre a eu lieu la fête de Noël des Pipious. 184 personnes ont répondu présent à notre invitation, pour venir voir le petit spectacle des enfants sur scène et surtout accueillir le Père Noël avec une hotte bien remplie de jouets. Cette journée a été un grand succès comme chaque année, remplie de joie et de convivialité.

Ces derniers mois, beaucoup de choses ont été écrites dans la presse ou entendues, mais nous vous rassurons, la crèche « Les Pipious » de Chaulnes ne fermera pas. La volonté des 70 familles accueillies, la force des 13 salariées, le dynamisme, la persévérance, le dévouement des 10 membres du Conseil d'Administration et le soutien sans faille de la commune de Chaulnes permettront de trouver une solution durable, et acceptable par la CAF, pour ensuite voir la crèche s'agrandir et une « maison des parents » s'ouvrir.



Cette « maison des parents » permettrait de venir en aide aux familles, de leur apporter un soutien, des rencontres avec des professionnels et d'autres parents. Elle aurait pour but de valoriser le rôle et les compétences des parents, et permettrait de conforter et renforcer le lien enfant-parent. Ce lieu d'accueil enfant parent serait aussi un lieu de prévention de l'isolement social où peuvent s'élaborer de nouvelles solidarités.

Dans cette optique, nous organisons avec Mr Loïc Le Roux, Ostéopathe, une soirée « informations et échanges autour de l'intérêt et des bienfaits de l'ostéopathie chez le jeune enfant », le vendredi 31 janvier 2020 à 18h00 à la crèche. Toutes les personnes intéressées seront les bienvenues. N'hésitez pas à nous contacter.

De même, à compter de janvier 2020, tous les mercredis un atelier sera mis en place pour les enfants : cuisine, marionnettes, yoga, bricolage, sensibilisation à la nature... Si vous êtes intéressés n'hésitez pas à nous contacter.

Chaque jour, une équipe de professionnelles de la petite enfance veille sur la sécurité, l'éveil, le bien-être et le bon développement des enfants.

Ainsi, sur la commune de Chaulnes, les enfants peuvent être accueillis dès leur plus jeune âge à la crèche et jusqu'à la 3^{ème} au collège.



Cette structure multi-accueil offre la possibilité aux parents qui travaillent, suivent une formation ou sont à la recherche d'un emploi de faire garder leurs enfants dans un cadre bienveillant.

En répondant aux besoins des familles qui souhaitent concilier vie familiale et professionnelle, la crèche est, et reste un atout majeur

pour notre belle ville mais aussi pour les communes voisines. Elle profite à la Communauté de Communes qui bénéficie des avantages de notre structure.

La crèche, les écoles, le collège et le RAM sont des éléments clés de notre ville, faisons en sorte qu'ils deviennent une priorité.

Le nombre de familles et d'enfants accueillis chaque jour à la crèche ainsi que les demandes d'inscriptions régulières, nous montrent l'importance de l'existence de notre Crèche.

Il reste quelques places disponibles le mercredi chez les bébés et les grands n'hésitez pas à nous contacter.

Nos tarifs comprennent les repas, les goûters et les couches (que nous fournissons), ils sont calculés en fonction de vos revenus, de votre situation familiale et sont compris entre 0.22€ et 3.42€ de l'heure.

Assemblée Générale des Pipious le 20 mars 2020 à 19h00 à la crèche, venez nombreux.

Contact : Crèche les Pipious, 29 rue Poulain, 80320 Chaulnes, Madame NICOLEAU Christelle, Directrice

Mail : crechelespipious@gmail.com - Tél : 03/22/83/97/74 - Port : 06/02/55/65/91

Facebook : lesPipious Chaulnes - Instagram : lespipious

REMISE DES CADEAUX AUX BÉBÉS DE L'ANNÉE

Le jeudi 21 novembre en mairie de Chaulnes, ce n'est pas le Beaujolais nouveau que l'on fêtait mais les naissances de l'année (novembre à novembre). De Lowen, un an, à Louis, âgé de seulement douze jours, 21 bébés étaient à l'honneur, accompagnés de leurs parents et frères et sœurs. Cette manifestation se voulait avant tout conviviale, une occasion pour les parents de se retrouver et pour la commune de souhaiter la bienvenue à ces nouveaux citoyens « *qui rempliront nos écoles, notre crèche* » ainsi que l'a souligné Thierry Linéatte, ajoutant : « *On souhaite que vous soyez heureux à Chaulnes, que vous puissiez bien y vivre* ». Des cadeaux ont été échangés, suivis d'un verre de l'amitié.

Cette réception fut également l'occasion de se plonger dans les chiffres. Le nombre des naissances à Chaulnes, 2046 habitants, est stable : entre 21 et 30 naissances par an, 118 naissances ayant été déclarées pour la période 2015 – 2019.





Diplôme décerné à:

LA VILLE DE CHAULNES

« Au nom de nos familles, merci pour votre participation à notre combat et pour votre engagement à nos côtés ».

Laurence Tiennot-Herment
Présidente de l'AFM-Téléthon

AFM15215

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

j'ai le plaisir de vous informer que, grâce à votre aide et votre générosité, le **TELETHON** organisé dans notre commune, associée à nos amis d'Hallu, a permis de récolter **4613 euros** (4500 euros en 2018). Je tiens à remercier très sincèrement celles et ceux qui ont donné un peu de leur temps et beaucoup de leur énergie pour cette grande cause. Malheureusement, il nous faut poursuivre cette lutte, chaque jour de moins en moins inégale. L'année prochaine, on compte encore sur vous.

Thierry Linéatte, Maire de Chaulnes



Du sport avec la Marche Randonnée et le Cyclo Club.



Crêpes à Carrefour avec Familles Rurales.



Avec nos amis d'Hallu.

CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE HOMMAGE À SERGE LAMPERNESSE

Les traditionnelles cérémonies commémoratives du 11 Novembre, malgré le temps très pluvieux, se sont déroulées devant un grand nombre de personnes.

Ce fut l'occasion pour le Maire, Thierry Linéatte, de rendre hommage à Serge Lampernesse, Président de la section de Chaulnes des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre et Veuves, qui a décidé après 21 ans de bons et loyaux services à la tête de cette association, de prendre un peu de repos bien mérité. C'est le volet de l'aide sociale envers ses adhérents qui a été mis en avant, lorsque ceux-ci, ainsi que les veuves, sont hospitalisés, malades, nécessitent une aide financière ou administrative. Serge Lampernesse s'est vu remettre la médaille de la ville de Chaulnes pour son dévouement bénévole.



COLIS DE NOËL 2019



Chaque année, au mois de décembre, à l'initiative du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), un colis de Noël est distribué à tous les aînés, âgés de 70 ans et plus, habitant la commune. La distribution a été réalisée par les membres du CCAS, épaulés de quelques conseillers municipaux, qui ont rencontré la convivialité et la bonne humeur chez nos aînés. Fruit d'un subtil dosage entre plaisir des yeux et bonheur des papilles, ce coffret est composé de produits d'exception. Il est réalisé manuellement par des personnes handicapées dans un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) proche de chez nous ; cette action permet de favoriser leur insertion professionnelle. Au total, 210 colis ont été distribués (60 couples et 150 personnes seules).

CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES 2020



Si vous aimez les fleurs, les plantes, votre jardin ou votre balcon et que vous avez la main verte, inscrivez-vous en mairie de CHAULNES, avant le 31 mai 2020.

Un jury procédera, en Juillet 2020 à l'évaluation du fleurissement.

Tous les participants seront gratifiés au cours d'une cérémonie organisée en leurs faveurs courant septembre 2020.

Le règlement du concours est disponible en mairie ainsi que sur le site internet : www.mairiechaulnes.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES DE CHAULNES 2020

A retourner en Mairie de CHAULNES, Commission communication et environnement, pour le 31 mai 2020

Madame – Monsieur :

.....

Adresse:

.....

Tél :

Souhaite(nt) participer au « concours communal des maisons fleuries de CHAULNES » dans la catégorie :

- * maison avec jardin très visible de la rue
- * maison fleurie sans jardin (possibilités limitées)
- * balcon sans jardin visible de la rue (immeubles collectifs)
- * commerce et entreprise

* Je cède les droits à l'image de diffusion des photos de ma propriété dans le cadre de la valorisation du concours des maisons fleuries organisé par la commune de CHAULNES.

* Je n'autorise pas la diffusion de photos de ma propriété.

Date et signature :



* : cochez la case correspondante à votre choix



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



En route pour l'obtention d'une première fleur...

Le jury départemental s'est déplacé dans notre commune en juillet 2019 et a décidé de nous attribuer la mention « fleurissement remarquable » et de nous présenter devant le jury régional pour l'obtention éventuelle de la première fleur en 2020.

Le 28 octobre a eu lieu la remise des prix par le PETR Coeur des Hauts de France à HEUDICOURT. Un carnet de 100€ en bons d'achat à valoir dans les magasins « Gamm vert » a été attribué à CHAULNES.



Le 19 novembre, c'est à Saint Valéry sur Somme dans les entrepôts Grenier qu'a eu lieu la remise des prix par le Président de Somme Tourisme, Franck BEAUVARLET. Pour son classement, la commune de CHAULNES s'est vue remettre 300€ en bons d'achat dans les magasins « Gamm vert ».



Nous voilà en 2020.....



Le jury régional a des exigences supérieures à celles des jurys locaux et du jury départemental. Donc, tous ensemble au travail pour atteindre notre objectif et faire que Chaulnes soit une belle petite ville où il fait bon vivre...

Les illuminations inondent jardins et façades



A l'occasion des fêtes, il a fallu attendre la nuit pour pouvoir profiter au maximum des nombreuses maisons décorées. Même les commerçants s'étaient pris au jeu des illuminations. Un concours a été organisé pour ce faire. Le jury, présidé par Anne LEBRUN MERLIN, maire adjointe, était composé des membres de la commission communication et environnement, Nathalie DIEVAL, Virginie MASSON, Guy BOITEL et Régis LECOT. Tous ont sillonné rues et ruelles le 17 décembre entre 17h30 et 20h00, accompagnés du photographe et conseiller municipal Claude MERLIN.

Outre le coup de cœur, un ensemble de critères d'évaluation a départagé les illuminations, en fonction de la mise en scène, l'ampleur des décorations, l'imagination, la créativité, l'effet visuel d'ensemble, la visibilité de la rue et la protection de l'environnement.

La municipalité organisatrice a donc dénombré, pour cette première année, treize participants, dont sept en catégorie maisons et six en catégorie commerces.



A l'unanimité, le classement final est le suivant :

Catégorie maisons	Catégorie commerces
DELECOLLE Didier, 26 rue Jean LEBAS	HEURTEAUX Hélène, 24 bis rue Odon DUMONT
FERREIRA Aires, 11 rue Jean CATELAS	SENE Olivier, 38 avenue Aristide BRIAND
MARGERIN DU HETZ Brigitte, 23 rue Didier Raymond LEROY	BLERIOT Monia, 24 rue Odon DUMONT
LE PAYSAN Ludivine, 04 rue du Parc	Livres Enchantés, 2 bis avenue Aristide BRIAND
VIBERT Aurélie, 13 rue Ernest BOITEL	Point Assur Conseil 80, 73 avenue Aristide BRIAND
ROGER Aurélie, 33 rue Pierre et Marie CURIE	Ma boutique, Cécile HENRY, 25 bis rue Odon DUMONT
ROGER Jennifer, 43 rue Roger Salengro	



Les participants ont reçu, en sus des félicitations du jury et de Thierry LINEATTE, maire de la commune, une bouteille de champagne et une boîte de chocolats, ainsi qu'une potée de fleurs pour le premier de chaque catégorie. La cérémonie organisée pour cette occasion a eu lieu le lundi 20 janvier dans la salle des votes de la mairie.



MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE ANTOINE DE ST EXUPERY
Avenue Aristide Briand 80320 CHAULNES
Tél : 03.22.84.68.44 - ou mediatheque.chaulnes@terredepicardie.fr

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE RAOUL FOLLEREAU
Place Falize – BP9 80170 ROSIERES EN SANTERRE
Tel : 03.22.88.48.10 ou mediatheque.rosieres@terredepicardie.fr

L'équipe des médiathèques vous souhaite une très belle
année 2020 avec une montagne de bonnes lectures.

PROGRAMMATION DES ANIMATIONS

CHAULNES

Samedi 11 janvier à partir de 10h: Atelier jeu "Pictionnary" (tout public)

Mercredi 15 janvier de 15h30 à 16h: "Ecoute une histoire" (tout public)

A l'occasion du salon du livre de Péronne du 18 et 19 janvier, les médiathèques intercommunales auront le plaisir d'accueillir Delphine Roux le Jeudi 16 janvier 2020 pour les scolaires.

Vendredi 17 janvier à partir de 18h : à l'occasion de la 4e Nuit de la lecture; les médiathèques de Terre de Picardie vous propose un partage intergénérationnel du livre avec les deux comités de lecture (adolescents et adultes) mais aussi avec les adhérents et non adhérents.

Possibilité de découverte de la médiathèque intercommunale de Chaulnes ainsi que des différents outils d'animation (ex: Raconte-tapis, Kamishibai...)

Mercredi 22 janvier dès 14h: Film d'animation (tout public)

Du 15 février au 14 mars : Exposition et ateliers sur le tri (gaspillage, prévention...)

ROSIERES EN SANTERRE

Mercredi 15 Janvier de 14h à 15h : Atelier créatif "Couronnes" de 3 à 10 ans

Mercredi 22 Janvier de 14h à 16h: Après-midi "Jeux de société" (tout public)

Mercredi 12 Février de 14h à 15h: Coloriage "anti-stress" (tout public)

Mercredi 26 Février de 10h à 11h30: Ecoute une histoire pour les tout-petits en partenariat avec le RAM

Mercredi 11 Mars de 14h à 15h : Atelier créatif "Printemps" de 3 à 10 ans

Mercredi 25 Mars de 10h à 11h30: Ecoute une histoire pour les tout-petits en partenariat avec le RAM

****Du 17 au 21 mars retrouvez la semaine de la francophonie en partenariat avec l'espace Origami By Tbi****

POUR VOUS
INSCRIRE
IL VOUS FAUT :
Remplir le
formulaire de
renseignements
remis lors de
votre visite à la
médiathèque.
Présenter un
justificatif de
domicile datant
de moins de
trois mois.
Régler le
montant de
l'adhésion* fixé
par le règlement

5 € : Adultes
résidents de la
CCTP.

8 € : Adultes
extérieurs à la
CCTP.

Gratuit : Pour les
étudiants, les
demandeurs
d'emploi,
Handicapés, les
allocataires du
RSA, sur
présentation
d'un justificatif
de l'année en
cours.

RENCONTRE D'AUTEUR

A l'occasion du salon du livre de la ville de Péronne qui a eu lieu les 18 et 19 janvier 2020, le PETR a invité les bibliothécaires et quelques enseignants du territoire, à profiter de la venue de Delphine Roux afin de donner l'occasion aux jeunes lecteurs d'échanger sur ses ouvrages.

Delphine Roux est passionnée de littérature jeunesse et asiatique, elle est formatrice et animatrice d'ateliers d'écriture dans diverses structures d'enseignement du supérieur.



Coup d'oeil dans le rétroviseur



LIVRES ENCHANTÉS, LE SALON DE THÉ OÙ L'ON PEUT LIRE ET CAUSER

Livres Enchantés a ouvert ses portes le 3 décembre 2016 et fait depuis le bonheur des amoureux des livres. Mais Livres Enchantés n'est pas qu'une librairie indépendante, c'est également un salon de thé où, en plus de livres, l'on peut dévorer à toute heure gaufres et crêpes préparées sur place, déguster un café ristretto ou encore l'une des 12 sélections de thé proposées.

Catherine Corrion, la gérante, le reconnaît, « notre spécialité, c'est le chocolat enchanté : un lait très chaud, très mousseux, auquel le client ajoute des paillettes de chocolat selon la quantité qu'il désire. Et la touche finale, c'est l'apport de guimauve ou de chantilly ».

L'idée d'ouvrir notre salon de thé librairie nous est venue au cours d'un de nos voyages en Angleterre. Là-bas, prendre un café ou un thé entre amis est un art de vivre.

On fait les courses, pour lesquelles on « court » vraiment partout, et entre deux boutiques, on s'arrête, on prend le temps de vivre ». Catherine rajoute, pour l'anecdote, qu'à l'ouverture de Livres Enchantés, il y avait du monde mais pas encore de livres, « alors nous avons fait salon de thé pour l'inauguration » !

A Livres Enchantés, pendant que les plus grands savourent les boissons et l'atmosphère, les plus jeunes



peuvent profiter des jeux mis à leur disposition. La librairie est devenue au fil des ans un lieu de découverte et de rencontres incontournables à Chaulnes. « Les gens qui poussent notre porte pour la première fois sont étonnés d'y trouver cette atmosphère et nous le disent. C'est notre grande satisfaction, de pouvoir proposer ce lieu abordable à tous ».

Livres Enchantés a d'ailleurs mis des paillettes et de la lumière dans la vie chaulnoise en ce mois de décembre en décorant sa vitrine à partir de matériel de récupération, dans le cadre du concours organisé par la commune, qui avait pour l'occasion offert un sapin aux commerçants qui le souhaitaient.



La parole aux associations

L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE CHAULNES

L'amicale des donneurs de sang de Chaulnes vous informe des dates de collectes 2020 :

lundi 23 mars

mardi 30 juin

lundi 16 novembre

de 14 h à 18 h au centre socio culturel de Chaulnes

Très important : l'EFS demande dorénavant la présentation obligatoire de la carte d'identité pour effectuer un don.

L'assemblée générale se tiendra le vendredi 27 mars 2020 à 18 h 30 salle des votes de la mairie de Chaulnes.

Merci pour votre fidélité et pour les malades.

A bientôt

La présidente
Marie-Aimée Beulque

LE POKER CLUB CHAULNOIS

Le Poker Club Chaulnois entre dans sa 6^{ème} année. Nous sommes prêts à vous accueillir pour une soirée découverte ou prendre une adhésion au club.

Pour plus de renseignements, contacter Monsieur GERAUT par sms au : 06 23 83 28 05

Le tarif pour la soirée découverte est de 5 €, l'adhésion annuelle de 50 €.

Veuillez trouver ci-dessous les dates des soirées poker pour l'année qui auront lieu à la salle Saint-Didier :

25 janvier, 29 février, 21 mars, 18 avril, 23 mai, 27 juin, 18 juillet,
29 août, 19 septembre, 24 octobre, 21 novembre, 12 décembre

Ouverture des portes à 18h00 - début de tournoi : 19h00

Nous organiserons, par ailleurs, un **Main Event** le 22 août.

Inscription : 30 €



CLUB DE L'AMITIÉ

Le Club compte 43 adhérents, dont 10 nouveaux. Ils se réunissent tous les mardis de 14h00 à 17h00 à la salle Saint Didier.

Le 17/12/2019

Goûter de fin d'année.

Le 14/01/2020

Galette des Rois.

Le 25/02/2020

Après-midi crêpes.

Le 14/03/2020

Concours de belote ouvert à tous.



Premier repas de l'année 2020 le mardi 07/01 au restaurant « L'Institution ».

COMITE DE JUMELAGE CHAULNES, SES ENVIRONS ET EDEMISSEN



2019 a été l'année du 50^{ième} anniversaire de notre jumelage avec EDEMISSEN.

Fin Novembre, répondant à l'invitation du bourgmestre et du comité de jumelage Allemand, avec Thierry Linéatte, maire de CHAULNES accompagné de quelques membres de notre Bureau, nous nous sommes rendus à EDEMISSEN pour planter, ensemble, un tilleul « Henryana », rappelant l'amitié qui les lie depuis toutes ces années.

Franck Bertram bourgmestre d'EDEMISSEN et Thierry Linéatte maire de CHAULNES ont rappelé la responsabilité que nous avons envers les générations futures pour leur permettre de vivre dans une EUROPE libre et en paix.

Ce tilleul planté ensemble sur la place de la mairie, en centre ville, est le symbole de cette volonté exprimée avec force. La cérémonie s'est terminée par les hymnes français, allemand et celui de la Basse Saxe (région dont dépend Edemissen) joués par la fanfare « Musikweireing ».

Nous nous sommes ensuite mis au travail pour organiser les rencontres futures.

En 2020, nous recevrons nos amis Allemands ; nous les attendons avec impatience.

**La présidente,
Marie-Françoise AVEZ**





L'ECOLE DE MUSIQUE DE HAUTE PICARDIE

Samedi 16 novembre : Remise des Diplômes



En plus des 58 diplômes, ont été distingués :

Meilleure élève Formation Musicale cycle 1 : Juliette FROMENTIN

Meilleure élève Formation Musicale cycle 2 : Raphaëlle FRANÇOIS

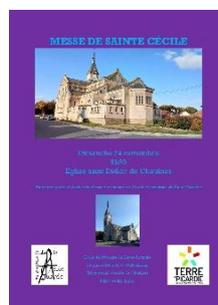
Meilleure élève Formation Musicale cycle 3 : Margaux SAVARY

Meilleure élève Formation Musicale + Instrumentale : Lise DEVAUX

Élève le plus investi dans l'école : Tristan GOSSET

Dimanche 24 novembre : Sainte Cécile

Animation de la messe en l'honneur de la patronne des musiciens.



Samedi 14 décembre : Orchestrades de Noël

Un orchestre de cent élèves formé des classes d'orchestre de l'est de la Somme.

Comme tous les ans, notre stage aura lieu la première semaine des vacances de février, soit cette année du mardi 18 au vendredi 21 février. Les élèves monteront un conte musical sur le Petit Prince en 4 jours. Musiciens, comédiens, chanteurs sont les bienvenus et pourquoi pas vous ?

Concert de restitution le vendredi à 18h00 (lieu à définir)

28 € les 4 jours

À partir du CE1.



Tous nos concerts sont gratuits.

Envie d'intégrer la chorale, l'ensemble de guitares, l'orchestre Infos sur :

Site Internet : <http://emhp.fr.gd>

☎ 06 17 59 85 88

Lieu des cours : 20 place Henri Sy 80320 Lihons



CHORALE EN SANTERRE

En 2019, un peu plus de 30 choristes se sont appliqués à répéter les chants présentés au concert de Noël à la MARPA de Rosières le 7 décembre.



Le public, très intéressé, a accompagné volontiers les choristes. Un très bon goûter a été servi. Les pensionnaires de la MARPA attendent notre venue pour l'an prochain !! Nous leur avons promis !



Les deux chorales sur la scène à Puzeaux pour les chants en commun.

Le 14 décembre, ce fut le concert de Noël à Puzeaux où nous avons accueilli le groupe vocal « pourquoi pas ! » venu de Conty. Nous avons la même cheffe de chœur et ce lien nécessitait une rencontre... Le spectacle, avec près de 20 chants fut très apprécié des spectateurs qui entonnèrent les chants de Noël avec nous.

La chorale a repris ses répétitions depuis le 15/01/2020 et ce tous les mercredis à 19h30 à la salle Saint Didier.

L'assemblée Générale aura lieu début février, un mercredi soir, salle St Didier, puisque c'est notre jour de répétition.

La chorale continue sa progression et nous nous préparons pour les concerts de printemps avec de nouveaux chants.

Venez nous rejoindre, vous qui aimez chanter même si vous croyez n'avoir pas une voix superbe ! C'est l'occasion de se distraire car l'ambiance est conviviale et détendue ...Vous serez bien accueillis.... Chanter fait du bien au moral et c'est bon pour la sante !

LA MARCHÉ RANDONNÉE CHAULNOISE

Dans le dernier numéro, je faisais allusion à la notoriété et au nombre d'adhérents susceptibles de nous rejoindre. Aucune erreur de ma part, car malgré une quinzaine de départs, notre club progresse encore pour atteindre 225 membres et ce n'est pas terminé, car avec le retour des beaux jours, de nouveaux marcheurs s'inscriront. Un constat tout de même, ce nombre ne progresse pas à Chaulnes et je m'en étonne un peu. Ce sont les villages alentours et surtout Rosières qui d'ailleurs prend la 2^{ème} place en nombre d'adhérents. Alors, vous qui lisez cet article, n'hésitez pas à nous rejoindre : la marche c'est la santé, une espérance de vie plus longue et une meilleure forme. Il existe entre nous une grande solidarité et une agréable convivialité. Notre région est belle si vous la découvrez avec nous !



Octobre Rose : Encore une fois, notre appel n'a pas été vain car cette fois ce sont 300 marcheurs qui, en deux groupes, ont parcouru les chemins dans et autour de notre ville pour cette lutte contre le cancer du sein. Après le lancer de ballons, tout le monde se retrouvait au CSC pour un copieux goûter offert par notre club.



Le 27 octobre : pas moins de 107 adhérents se retrouvaient pour notre Assemblée Générale en présence de notre maire : Thierry Linéatte et de Philippe Cheval, président de la Communauté de Communes Terre de Picardie. Didier Potel, notre Conseiller Départemental a dû s'excuser au dernier moment. Notre club se porte bien financièrement avec en réserve une année de fonctionnement. La moyenne d'âge des participants a diminué avec l'arrivée de jeunes retraités et vient de passer juste sous la barre des

70 ans. La forme est bonne et les plus âgés, toujours assidus, ont plus de 85 ans.

Nous marchons toute l'année, un dimanche sur 2 (et sans doute dès avril tous les dimanches), les lundis, les mardis (marche nordique) et les jeudis (randonnée santé).

Un nouveau bureau a vu le jour avec l'arrivée de Maryse Fimes, Jean-Luc



Czekai et Michel Mérel et avec un consultant : Philippe Deneux. Gros changement : Claudine Bouquet est devenue trésorière, les autres gardent leur place.

Traditionnel Téléthon : le 7 décembre à Chaulnes pour



les randonnées classiques et santé tandis que la marche nordique était à Roye avec Optic 2000, le partenaire du Téléthon. Le mauvais temps n'a pas permis d'être aussi nombreux que d'habitude, il faudra faire mieux en 2020.

Le 12 décembre, traditionnelle aussi, notre escapade pour visiter le Marché de Noël : cette année ce fut dans la jolie ville de Béthune. Le matin, environ 7 kms entre Oblighem et Béthune et l'après midi, en plus du marché, la possibilité de monter les 133 marches du beffroi. Le groupe a attendu les illuminations de la ville pour prendre la route du retour.

Nos projets 2020 :

En mars un après midi parisien de marche avec soirée au théâtre (comédie)

En avril : une journée à Chantilly ; le parc, le château, le musée et de la marche bien sûr...

Le week-end du 16 et 17 mai : le lac d'Orient, la forêt et les sentiers, une promenade en bateau et la visite de Colombey les deux Eglises...

Le samedi 20 juin : la marche Gammvert à Péronne et le dimanche 28 juin la marche pour tous à Etinehem avec de nombreuses randonnées en bord de Somme.

Le 6 septembre notre repas annuel et, du 12 au 19 septembre, un séjour d'une semaine à la Palmyre avec de belles excursions : Cordouan le phare, l'île d'Aix et le zoo de la Palmyre.

Renseignements : Pierre Cattani au 06 79 79 05 72 ou sur notre site : randochaulnes.com



Vue du haut du beffroi



La ville illuminée



L'association « **BABYFOOT SANTERROIS** »
est affiliée à la Fédération Française de Football de Table.



Merci à Gérard pour la restauration, bénévole, de ce babyfoot !



Une petite partie de babyfoot avec M. Le Maire !



Une partie de l'équipe, lors d'un entraînement...



N'hésitez pas, venez nous rejoindre !!!!!
Licence loisir ou compétition, à vous de choisir.....
Renseignements auprès de Michaël DENIS, Président
au 07 68 31 13 84
ou par mail babyfootsanterrois@gmail.com
Jours d'ouverture : Lundi et Vendredi de 17h00 à 19h45



CYCLO CLUB CHAULNOIS



Novembre... Commémorations et souvenirs

Rethondes - Concentration du 11 novembre

C'est décidé, quelle que soit la météo, c'est à trois que nous effectuons un circuit de 110 km qui nous conduit à la cérémonie de Rethondes, près de Compiègne (Wagon de l'armistice). Les combattants cyclistes de 14-18 (les estafettes) ayant effectué des combats et des missions (renseignements et autres) ont été mis à l'honneur.

C'est une façon pour nous d'honorer nos anciens qui sont morts pour notre liberté et nos valeurs.



Décembre... Solidarité, partage et récompenses...

Téléthon 2019 – Randonnée du Téléthon le 7 décembre



Cyclotourisme et Solidarité, des actions pour le téléthon.

Le Cyclo Club Chaulnois a répondu comme beaucoup d'associations Chaulnoises à l'invitation de la municipalité afin de solliciter des fonds en faveur du Téléthon.

3 parcours étaient proposés : 23, 38 et 49 km pour satisfaire les 20 participants qui étaient au rendez-vous. Les épouses ont préféré participer à la marche encadrée par nos amis de la Marche

Randonnée Chaulnoise. Autant de possibilités de se faire plaisir tout en pédalant pour une bonne cause. 159 € ont été reversés à l'AFM Téléthon par le Cyclo Club Chaulnois.

14 d'entre-nous ont participé à la choucroute et à la soirée dansante organisées en faveur du Téléthon.

Rendez-vous est pris pour l'année prochaine.

La Randonnée de Noël



La météo nous a contraint d'annuler notre marche de Noël, toutefois les adhérents et leurs familles se sont retrouvés à 11 h 30 dans la salle Saint Didier afin de clôturer cette belle saison 2019.

Avant de partager un verre de l'amitié et de recevoir le traditionnel ballotin de chocolats, les diplômes, médailles et récompenses ont été remis aux cyclos concernés.

- 1 diplôme fédéral d'animateur club
- 4 diplômes pour la participation à la randonnée Chantilly-Le Crotoy
- le diplôme de participation au Téléthon
- 1 médaille de participation à la Randonnée Permanente de l'Aisne «Le Chemin des Dames ».

La solidarité des adhérents de notre club a également permis de rééquiper Alain suite à un grave accident au mois d'avril.

Les dossiers pour la reprise des licences 2020 ont été remis à chacun.

Agenda du Club 2020

- 1ère Ouverture Club, découverte du cyclotourisme, le samedi 18 avril 2020 à 14 h 30 – Gratuit
 - Fête du Vélo, dimanche 7 juin 2020 à 9 h – Gratuit
 - 2^{ème} Ouverture Club, découverte du cyclotourisme, le samedi 12 septembre 2020 à 14 h 30 - Gratuit
- Ces trois randonnées sont ouvertes et adaptées à tous. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte. Le port du casque est obligatoire. Il suffit juste d'avoir un vélo en état de fonctionnement et de la bonne humeur.
- Randonnée Chaulnoise, le dimanche 21 juin 2020 à partir de 7 h 30 – Ouverte à tous – Droits d'inscriptions (gratuité aux enfants)
 - Randonnée du Téléthon, le samedi 5 décembre 2020 à 13 h 30 – Ouverte à tous, inscriptions sous forme de dons reversés au Téléthon



CyCloCément
Le Président
Daniel REMY

Vous voulez nous rejoindre...
... 09.72.98.90.38

À vélo tout est plus beau !

SOCIÉTÉ LONGUE PAUME DE CHAULNES

Retour sur la saison 2019 de la société de longue paume de Chaulnes.

En terrée, seulement 2 équipes engagées, une en cadet et une en première catégorie. Une saison terrée difficile avec aucun titre dans les deux catégories mais une très bonne ambiance qui laisse présager une bonne saison 2020 !

En enlevée, de très bons résultats pour les Chaulnois !

La paire Hugo Savin - Mathéo Hénin remporte le championnat de France 2/2 en cadet et 5ème catégorie.

Hugo finit également champion de France en 1/1 en cadet !

Amaury Busa remporte le championnat de France 1/1 en juniors et termine à la 3ème place du championnat 1/1 en 2nde catégorie, lui ouvrant les portes de la 1ère catégorie !

En 1ère catégorie, Fabien Vibert termine 3ème en 1/1 et devrait retrouver l'année prochaine la catégorie reine de la longue paume, l'Excellence !

En 1ère catégorie 2/2, le binôme Thomas Lelièvre - Gauthier Gallais remporte le championnat de France et Thomas est devenu également champion de France 1/1 en Excellence !

Bravo à eux pour ces titres mais également bravo à tous les autres joueurs pour leur participation et merci pour le soutien qu'ils ont pu apporter à leurs coéquipiers et la bonne ambiance dans le club et autour des terrains !

Entraînements au gymnase le vendredi de 16h45 à 18h pour les collégiens/primaires et le samedi de 10h à 12h pour les lycéens !

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter :

Quentin au 06 64 52 55 33 ou Thomas au 06 42 37 31 11

OFFICE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS DE CHAULNES

Liste des manifestations 2020 :

LOTO :	Samedi 1 ^{er} février
	Dimanche 8 mars
	Samedi 14 mars
	Samedi 4 avril
CHAULNES METAL FEST :	Samedi 11 avril
TOUS EN BRIQUES :	Samedi 18 & dimanche 19 avril
FUGU CHAULNES :	Samedi 9 & dimanche 10 mai
LOTO :	Samedi 16 mai

Retrospectives :

FESTIVAL OVERDRIVE :

Le festival Blues Rock, organisé comme chaque année au centre socio-culturel, s'est déroulé le samedi 26 octobre 2019.

Dès l'ouverture, à 15h, Didier Declé montait sur scène, simplement accompagné d'un violoniste, devant les quelques personnes déjà présentes en ce début de festival afin de proposer ses titres personnels. Le chanteur-guitariste a su capter le public rapidement et en recueille les applaudissements.

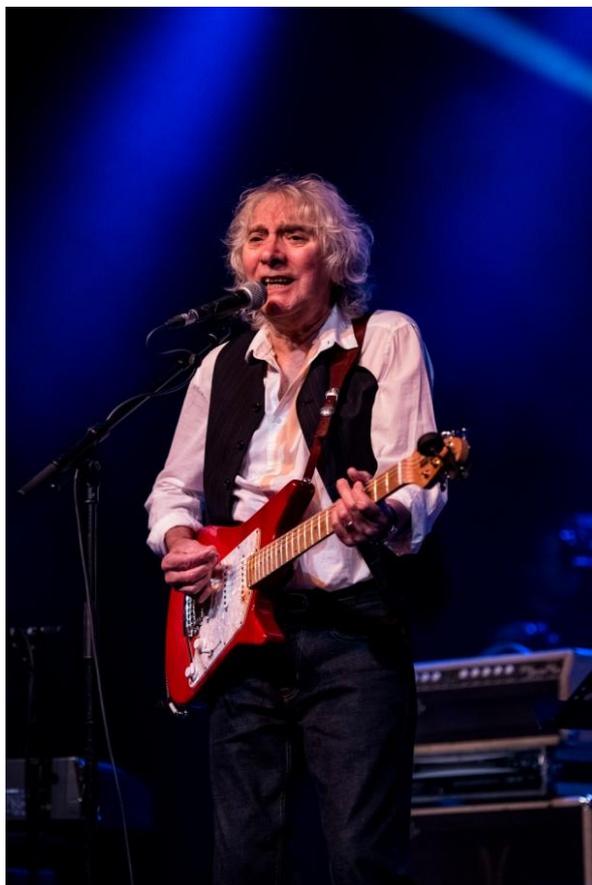
C'est ensuite le groupe Black-Out Arises qui arrive et propose une musique plus électrique, dans un esprit très Rock et même Métal, avec des inspirations telles que Muse ou Nirvana.

Puis Ette, la formation locale du festival, va donner un concert très énergique, comme à leur habitude et a reçu un très bel accueil de la part du public déjà très présent à ce moment du festival.

C'est après Ette que Awek, la formation Blues de la soirée, entre en scène. Déjà présents sur le festival de l'édition 2018, les 4 bluesmen ont une fois de plus proposé une excellente prestation, copieusement applaudie, qui leur aura même valu un rappel largement mérité ; une référence de la scène Blues française.

Albert Lee arrive ensuite. Il avait déjà participé au Festival Overdrive en 2014, sur lequel il accompagnait Bill Wyman. Il est l'un des plus grands guitaristes du genre et a joué avec Eric Clapton, Joe Cocker, ou encore les Everly Brothers... Pour cette édition 2019, le guitar-hero britannique proposait son propre répertoire, entre Rockabilly et balades au piano, tout en démontrant sa virtuosité dans ses solos de guitare et ses talents de chanteur avec sa voix incomparable. Avec une moyenne de 200 concerts par an, Albert Lee a su donner une prestation mémorable aux nombreux fans présents dans la salle du centre socio-culturel.

La tête d'affiche arrive ensuite sur scène : CoverQueen, le groupe le plus attendu par une large majorité du public (présent en grand nombre !), offre un hommage à Freddy Mercury, le chanteur de Queen. C'est Frédérick Caramia qui a la difficile tâche de reprendre au chant les tubes du groupe culte, accompagné de musiciens tout autant talentueux, dans un concert live avec un grand show pyrotechnique. Les fans venus retrouver l'esprit des concerts de Queen étaient comblés d'un bout à l'autre du concert.



TELETHON :

Comme chaque année, les bénévoles de l'OCLC se sont investis pour la bonne cause autour d'une soirée dansante : 857 euros de bénéfice.

MARCHÉ DE NOËL :

Une affluence en baisse par rapport aux années précédentes...

LOTO QUINE :

Comme d'habitude, une bonne fréquentation et des lots en quantité.

AUTOUR DU FESTIVAL OVERDRIVE

Novembre 2018, propositions de plusieurs tourneurs pour l'Overdrive 2019 (contacts avec les managers d'Axel Bauer, J.L Aubert, Marcel et son orchestre, Paul Personne, Bill Deraime... et autres).

Toujours désireux de rester dans l'âme du Blues et du Rock, nous avons opté pour Albert Lee (tractations en cours depuis février 2019). Awek avait rencontré un grand succès en 2018 et à la demande de nombreux fans nous avons signé une nouvelle fois pour 2019. Notre groupe local ETTE nous accompagne depuis plusieurs années, pourquoi ne pas les faire jouer une fois de plus ? Didier Declé nous contacte afin de promouvoir son dernier clip, il accepte d'ouvrir les festivités, sans oublier Black Out Arises, groupe francilien. Il ne restait plus qu'à trouver une tête d'affiche... nous avons signé avec Cover Queen. Notre salle n'étant pas adaptée à leurs besoins, il s'ensuit une multitude de contacts afin de trouver la scène idéale, la location d'instruments de musiques, la création de loges, le choix des menus, la location d'un monospace pour les déplacements des artistes (aéroports, hôtels...).

Afin de promouvoir le festival, une campagne de publicité a été effectuée avec France 3, le Courrier Picard, France Bleu Picardie, Wéo Hauts-de-France, le Journal de Ham, le Bonhomme Picard, Chaulnes ça bouge...

Dès le lundi de la semaine du concert : achats de fournitures consommables, préparation de la salle de concert afin d'accueillir le public, préparation des loges : Jean-Pierre, Stéphane, Gilles, François, Océane, Chloé, Alan...

Samedi 26 octobre 11h, briefing avec les bénévoles et répartition des tâches :

Billetterie : Philippe, Rachel, Marie

Accueil de nos sponsors : Line, Hélène, Nicolas, Marie, Lucille

Service bar : Thierry, Benoît, Julie, Cindy

Service restauration : Chantal, Lydie, Marie-Ange, Dolorès, Claude, Fefi, Marie, José, Jean, Chloé, Océane, Jean-Pierre.

Photos : Stéphane

Enregistrement : Ludovic

Contrôle aux issues de secours : Frédéric, Sébastien

Backline : Simon, Quentin, Mickaël

Service restauration musiciens : Didier, Maxime, Raissa, Clément, Laury

Driver : Alan

Sans oublier l'aide du personnel communal et de Thierry Linéatte

15h : Ouverture des portes, accueil du public.

Lundi : Comptabilité : Benoît, Stéphane, Jean-Pierre, Philippe

Nettoyage : Chantal, Jean-Pierre, Ludovic, Océane, Chloé





Ville de Chaulnes



Enfants de 3 à 11 ans

Vacances d'Hiver 2020
Lundi 17 au Vendredi 28 février

Inscriptions en mairie et sur rendez-vous
avant le jeudi 13 février 2020.

Pensez à vous munir :

- du carnet de santé de l'enfant
- de votre numéro d'allocataire CAF
- de l'attestation d'assurance extra-scolaire
- du livret de Famille

Tarifs (en fonction de votre quotient familial)

Repas en plus 3,50€/jour

DECOUVERTE **JEUX** **expérimenter**

rire aventure
Créativité
LOISIRS
détente
S'amuser

VIVRE ENSEMBLE

	Tranche 1 QF>801	Tranche 2 801>QF>700	Tranche 3 701>QF>600	Tranche 4 QF<601
Demi-journée matin	7 euros	3,50 euros	2,50 euros	1,50 euros
Demi-journée après-midi Avec goûter	7,50 euros	4 euros	3 euros	2 euros
Journée	10,50 euros	5,50 euros	4,50 euros	3,50 euros



Service enfance/jeunesse
ALSH ville de Chaulnes
Ludovic au 06/11/57/08/63
Site internet : www.mairiechaulnes.fr

Ville de Chaulnes - 80320 CHAULNES



REMISE DE DIPLÔMES

Le collège Aristide Briand a remis le vendredi 08 novembre les diplômes du brevet.
Voici les résultats D.N.B* pour la session 2018/2019

	2018	2019
Collège Aristide Briand - Chaulnes	93 %	91 %
Somme	92,2 %	90,1 %
Académie	90,2 %	87,4 %
National	87,1 %	86,5 %

Voici les résultats du D.N.B* pour la session 2018/2019 (mentions)

Collège Aristide Briand	2018	2019
Mention Très Bien	31 %	26 %
Mention Bien	28 %	21 %
Mention Assez Bien	24 %	27 %

Félicitations à tous les lauréats du brevet 2018/2019.

* *Diplôme National du Brevet*

INSCRIPTIONS ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales sera possible jusqu'au 7 février 2020.

Une pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile vous seront nécessaires pour cette démarche.

Les élections municipales se dérouleront le 15 mars 2020 (pour le premier tour) et le 22 mars 2020 (pour le second tour).



RECENSEMENT 2020

Le recensement de la population 2020 se déroulera du 16 janvier au 15 février sur la commune.
Voici les 4 agents recenseurs qui pourront se présenter à votre domicile :

Francine AUBERT, Jean-Luc POUTRAIN, Pierre DEROUVROY et Yveline VIBERT



TRÉSORS DU SANTERRE

Retrouvez le Marché Campagnard, place de la mairie, de 8h45 à 12h30 les :
Dimanche 09 février (volailles fermières)
Dimanche 08 mars (escargots et bières)
Dimanche 12 avril (Le Rollot – Beurre – Crème fraîche)

Tous les renseignements sur le site internet *Les trésors du Santerre* :
www.marchedechaulnes.com



BESOIN D'UN GARANT POUR LOUER VOTRE LOGEMENT ?

LOCATAIRE : Ayez le réflexe visale.fr
La solution 100% gratuite pour rassurer votre propriétaire !

- Une solution Action Logement pour tous les jeunes de moins de 30 ans, les salariés nouvellement embauchés ou en mobilité professionnelle.
- Une caution 100% gratuite en quelques clics.
- Une alternative au garant physique, plus simple et plus fiable.
- Une couverture sur toute la durée de votre bail*.
- Une garantie étendue au bail mobilité.
- Une prise en charge des dégradations locatives**.
- Un gage de tranquillité pour vous et votre propriétaire.

Connectez-vous sur www.visale.fr

*Dans la limite de 36 mensualités impayées de loyers et charges pour un logement de parc social ou assimilé loué à un étudiant.

**Dans la limite de 2 mois de loyers et charges inscrits au bail pour les logements relevant du parc locatif privé.

FESTIVAL DE L'ARBRE ET DES CHEMINS RURAUX



Lancement de la nouvelle édition dans les Hauts de France du 16 mai au 07 juin 2020 pour sa saison printanière.

Festival destiné à sensibiliser à la protection des arbres et aussi à la reconquête, au maintien et à la valorisation des chemins ruraux.



3 conseils pour se lancer, à retrouver sur le site internet
<http://www.festivaldelarbre.hautsdefrance.fr>

- Créer un compost,
- Planter utile,
- En balade, j'ai les bons réflexes,

Le coin des enfants

Retrouve les 7 différences qui se sont cachées entre ces 2 images



La chandeleur

Elle se fête 40 jours après Noël, le 2 février. Les enfants disent que c'est la fête des crêpes mais c'est avant tout un jour religieux pendant lequel des chandelles étaient allumées.

La chandeleur vient du mot « candela », elle était donc la fête des chandelles pendant laquelle le Pape récompensait les pèlerins de Rome avec des crêpes, symbole du soleil et des moissons abondantes !

Charade de la Chandeleur

Mon premier écrit au tableau.
Mon second est le contraire de beaucoup.
Mon tout se déguste à la Chandeleur.

Réponse : crêpe (craie peu)

Villes & Villages Fleuris Label 2019

DIPLÔME DÉCERNÉ PAR LE JURY DU PETR CŒUR DES HAUTS-DE-FRANCE À LA COMMUNE DE :

Chaulnes
LAURÉAT DU CONCOURS

De la 3^e catégorie : Communes de 1001 à 5000 habitants



Le président, Philippe Cheval